

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DU LION D'ANGERS  
SEANCE DU 7 NOVEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le sept novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune du Lion d'Angers, convoqué le trente-et-un octobre deux mille vingt-deux, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle des conseils de la mairie, sous la présidence de Monsieur GLÉMOT Étienne, Maire.

**Étaient présents :** M. GLÉMOT Étienne (à partir de la délibération n°21), M. GUILLEMIN Richard, M. MUHAMMAD Nooruddine, Mme HAMARD Marie-Claude, M. GEORGET David, Mme CHARRAUD Isabelle, M GUEUDET Arnaud, Mme NOIROT Muriel, M. DELOIRE Jérôme, M. GABORIAUD Bernard, Mme GROSBOIS Mélanie, Mme HUBERT Céline, M. LOREAU Samuel, Mme MADIOT Séverine, M. MAURIER Jérôme, Mme MELLIER Marie, Mme PAQUEREAU Amélie, M. PARIS Jean-Paul, Mme PELLETIER Estelle, M. PISCIONE Patrick, M. RAYNAL Michel, Mme SORÉ-LENEUTRE Valérie, Mme STEINIRGER Émeline, Mme THÉBAULT Angélique, Mme MAROLLEAU Estelle.

**Étaient excusés :**

M GLÉMOT Étienne a donné procuration à M. MUHAMMAD Nooruddine (des délibérations n°1 à n°20) ;

Mme DESNOS Caroline a donné procuration à Mme STEINIRGER Émeline ;

Mme FURIC Tiphaine a donné procuration à Mme PAQUEREAU Amélie ;

M. PERRAULT Sylvain a donné procuration à M GUEUDET Arnaud ;

M. ROBERT Bruno a donné procuration à Mme HAMARD Marie-Claude.

**Secrétaire de séance : M. Patrick PISCIONE**

Nombre de conseillers en exercice..... 29

Nombre de conseillers présents.....24, puis 25 à partir de la délibération n°21

Nombre de suffrages exprimés..... 29

Conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

Extrait du procès-verbal de la présente séance affichée à la porte de la Mairie

**2022-11-11/Lancement de travaux pour le camping : demandes de subventions.**

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

Sur proposition de Monsieur le Maire ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT que le conseil municipal a délibéré le 3 octobre 2022 pour lancer une consultation pour la réalisation de 3 tranches de travaux sur le camping en complément de celle déjà lancée sur le bâtiment.

CONSIDERANT que cette enveloppe de travaux pour les 3 tranches se monte à 780 K€ HT, soit 936 K€ TTC pour un montant d'AP-CP délibéré pour 995.8 K€ TTC ; montant de travaux auquel il faut ajouter la partie « fin études et suivi de chantier » effectuée depuis l'initiation du projet par LIGEIS pour une offre de 28 783.02€ HT (34 539.62€TTC), et la fin de la restructuration des berges (estimation 18 KE HT, soit 22 K€TTC) ;

CONSIDERANT qu'il convient de déposer des demandes de subventions concernant ce projet auprès de l'Etat et des collectivités accompagnant ce type d'investissement.

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :*

- D'autoriser Monsieur le maire à solliciter des subventions pour ce projet auprès de l'Etat et des collectivités ou de tout autre bailleur de fonds, accompagnant ce type d'investissement.
- D'autoriser Monsieur le maire, ou son représentant, à signer toute pièce relative à ce dossier.

Pour extrait conforme au registre  
Le Lion d'Angers, le 7 novembre 2022  
Le Maire,  
**Etienne GLEMOT**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de 2 mois à compter de sa notification. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)